

Sources de revenus locataire

Par Vallin, le 09/03/2012 à 00:15

Bonjour,

concernant les ressources financières exigées par un loueur :

En plus du salaire mensuel ou pension de retraite mensuelle perçues pas le candidat à la location , ses revenus d'Assurance-Vie (par rente mensuelle) peuvent-ils etre pris en compte par le loueur ?

Une attestation banquaire de ces revenus d'Assurance-Vie peut-elle suffire comme preuve de ressources supplémentaires régulières ?

Merci d'avance pour les réponses ou suggestions qui pourraient m'etre données.

Par cocotte1003, le 09/03/2012 à 06:14

Bonjour, le bailleur est libre d'accepter ce qu'il veut comme ressources pour le montant qu'il veut. C'est donc à lui seul de voir si vos revenus d'assurance-vie seront suffisantes. Ilest sur que plus vous lui donnerez de garanties mieux cela sera. Pensez à voir du coté des personnes cautions, cordialement